

Jean-Baptiste André Godin à Eugène Pouillet, 25 juin 1883

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 16 (1)

Collation 2 p. (36r, 37v)

Nature du document Copie manuscrite

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Eugène Pouillet, 25 juin 1883, consulté le 15/01/2026 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/54431>

Copier

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [25 juin 1883](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Pouillet, Eugène \(1835-1905\)](#)

Lieu de destination 10, rue de l'Université, Paris

Scripteur / Scriptrice [Inconnu](#)

Description

Résumé Sur l'affaire Boucher et Cie. Godin répond à la lettre de Pouillet du 25 juin 1883. Il lui adresse un travail comprenant la série des appareils contrefaits par Boucher et Cie établie d'après leurs albums. Godin remet à Pouillet des duplicates de brevets d'invention.

Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Contrefaçon](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Boucher et Cie](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 08/10/2024

36

28

Bonvouloir Poggenpohl avocat
Bonvouloir Galatz avocat
10 rue de l'Université Paris-
a. Drouot

J'ai fait un travail à nouveau pour répondre
plus question que vous m'adressez. Je vous en
ai fait faire une copie le 25 Janvier, si vous l'envoie, accompagné
d'accompagnement, à la compagnie de l'assurance
des biens d'appareils contrefaçons pour l'apporter
au tribunal de Paris. Comme M. le juge juge
que les pièces de ces albums de collection sont
toujours conservées. Je vous envoie
de planches dans lesquelles les types ont été comparés
les uns des autres afin que la comparaison soit
aussi facile que possible. Ensuite, vous
pourrez faire une demande de garantie au
fondement de laquelle le juge pourra faire
1864 dans lequel vous trouverez sur pages 16.
13. 14. 15 la description de l'entillage et de
la manière de faire; à cette description
joint un plan où se trouve représenté le tableau
de l'entillage (Figure 30).
Il est un duplicata du brevet n° 16.486 du 17.1.1864
que j'envoie à la compagnie de l'assurance
d'appareils contrefaçons pour l'apporter
au tribunal de Paris.

objectives nouvelles pour lesquelles vous ayez besoin
d'élargissement, ne craignez pas de m'interroger, et
je vous répondrai dans le plus bref délai.

Baillif pour Mme la Gouvernante de
mes meilleurs amitiés.

Caron